

DU RETOUR DES ESPRITS

CONVERSATION

XXIII.

1662

Publié par Ernest et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr, Décembre 2023. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement. Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous droits.

**DU RETOUR DES
ESPRITS**
CONVERSATION
XXIII.

PAR RENÉ BARY, Conseiller et Historiographe du Roi.

À PARIS, Chez CHARLES DE SERCY, au Palais, dans le salle
Dauphine, à la Bonne-Foi couronnée.

XCVIII. AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

ACTEUR.

CLELIE.
POLYMAQUE.
PERICIDE.

Nota : Texte extrait de "L'esprit de cour, ou Les conversations galantes, divisées en cent dialogues, dédiées au Roi.", René Bary, Paris : de C. de Sercy, 1662. pp 138-157.

DU RETOUR DES ESPRITS

Une grande Dame qui avait fait mourir sous le bâton un insolent, croit fermement avoir revu le même homme ; et comme elle est raillée d'un savant qui fait l'incrédule, elle est défendue d'un autre savant qui croit ce qu'il doit croire.

CLELIE.

Je suis encore comme hors de moi-même, quand je pense à la rencontre épouvantable que je fis hier au soir d'un malheureux que mon emportement fit dernièrement périr.

POLYMAQUE.

L'image de ce mort tombe-t-elle souvent sous votre pensée ?

CLELIE.

Comme j'ai conçu de l'horreur de l'action que j'ai fait faire, l'image dont vous parier travaille mon imagination plus souvent que je ne voudrais.

POLYMAQUE.

Ne craignez-vous point le retour de celui que vous avez fait mourir ?

CLELIE.

Il n'y a rien que j'appréhende tant.

POLYMAQUE.

Recueillez votre esprit, redoublez votre attention, et vous concevrez avec moi les causes de l'erreur dans laquelle vous combattes hier.

CLELIE.

Appelez-vous erreur une vision très claire ? Vraiment je ne puis souffrir cette injure.

POLYMAQUE.

Les grandes craintes qui appliquent trop fréquemment l'imagination aux images des objets qui les excitent, énervent enfin la vertu imaginative, et il est en cela de la fantaisie comme des yeux : les yeux rapportent infidèlement aux sens intérieurs, l'image d'un objet,

lorsqu'ils ont trop fixé leurs regards sur lui ; La fantaisie aussi rapporte imparfaitement à l'entendement, le portrait d'une chose, lorsqu'elle a trop arrêté son action sur elle ; ajoutons à cela que les grandes craintes concentrent les esprits, que cette concentration exhale des esprits brûlants qui altèrent le cerveau et les images, et qu'en ce violent état l'imagination compare confusément les espèces de la mémoire avec les objets de la vue. Ces principes posés, on peut dire que l'erreur de ceux qui se trompent dans leur appréhension, vient de ce qu'avant trop arrêté leurs pensées sur l'objet de leur crainte, ils ont affaibli leur vertu imaginative, et de ce que pour peu que la chose qui tombe sous leur sens ait du rapport avec la chose qui tombe sous leur pensée, ils prennent dans leur trouble une chose pour une autre : et pour joindre l'autorité au raisonnement, et l'exemple au discours, l'Histoire nous apprend que par punition divine, Théodoric Roi des Goths, pensait presque toujours au meurtre qu'il avait commis en la personne de son beau-père et que comme par la perpétuelle représentation de celui qu'il avait tué, il se représentait faiblement sa véritable idée, il crût tellement voir sur sa table, en la tête d'un poisson qui montrait les dents, la tête de Symmache, que de l'horreur qu'il en conçut, il en perdit la vie.

CLELIE.

Plus l'on craint le ressentiment des morts, et plus l'on s'applique aux images qui les représentent ; et plus l'on s'applique aux images qui les représentent, et plus l'on grave ces images dans la mémoire : mais quand j'avouerais que les grandes craintes altèrent les images des choses qui les excitent ; et que dans le trouble qui accompagne les grandes craintes, la fantaisie perd presque son discernement ; il me resterait à vous dire que je ne pensais pas au mort dont la présence m'a surprise, que mes sens étaient rassis, et par conséquent que mon jugement était sain.

POLYMAQUE.

Que l'opinion ne peut-elle point sur la plupart des femmes ?

CLELIE.

Comme il y a quelque apparence que vous n'avez pas de trop bons sentiments de l'âme, je ne m'étonne pas si vous me traitez de visionnaire : mais quoi que vous puissiez dire, je ne crois seulement pas que les âmes humaines bravent la sépulture, je crois encore que par permission divine elles raniment quelquefois leurs corps.

POLYMAQUE.

Si le Prophète Roi était notre juge, vous perdriez votre cause.

CLELIE.

Je ne le pense pas.

POLYMAQUE.

Il dit pourtant que l'esprit s'en va, et qu'il ne revient point.

CLELIE.

On ne peut nier l'autorité dont vous faites fort : mais si je ne me trompe point, le même Prophète dit en un autre endroit, que Dieu donne des lignes à ceux qui le craignent.

POLYMAQUE.

Quoi, vous lisez les écritures ! Ha ! Je commence à douter de ma victoire.

PERICIDE.

Mademoiselle n'a seulement pas de la lecture, elle a de la science ; les livres et les savants partagent ces belles heures.

CLELIE.

Je n'ai rien moins que ce que vous m'attribuez ; ce pour preuve de ce que je dis, je serai ravie que vous entrepreniez ma défense.

PERICIDE.

Encore que je ne fois pas fort éclairé, je vous offre mes rayons, et si nous avons affaire à un puissant ennemi, je tâcherai de proportionner mes efforts à Cet attaques.

POLYMAQUE.

La matière sur laquelle nous sommes entrés est extrêmement fine, et j'appréhende bien qu'elle ne nous engage à des expressions bien rudes.

CLELIE.

Comme il vient souvent chez moi des gens de Lettres, je suis comme accoutumée au langage des bans : si bien que s'il n'y a que cette considération qui vous empêche de pousser l'entretien, vous pouvez entrer en matière.

POLYMAQUE.

Si cela est, je suis prêt de maintenir mon opinion.

PERICIDE.

Ceux qui croient qu'il n'y a ni Enfer ni Paradis, confondent l'âme des Hommes avec l'âme des bêtes, et détruisent le fondement de toutes les Religions.

POLYMAQUE.

Que peut-on dire qui puisse prouver ce que vous prétendez ?

PERICIDE.

Outre que l'âme fait ce que le sens ne peut faire, et qu'il est plus aisé de défendre sa survivance, que de prouver sa mortalité, on peut dire que Dieu qui est la vérité primitive, inspire les créances universelles, et que l'immortalité de l'âme est universellement crue.

POLYMAQUE.

Un moderne a dit de bonne grâce, à mon avis, parlant de l'immortalité dont nous parlons, qu'il n'y avait rien au monde, ni de si fortement cru, ni de si faiblement prouvé.

PERICIDE.

Est-ce soutenir faiblement l'immortalité de l'âme, que de tirer ses preuves de l'infailibilité des Écritures, de la gravité des Philosophes, de la fidélité des Historiens, de la force des raisons, et de l'absurdité des inconvénients ?

POLYMAQUE.

Il est vrai que les Écritures menacent les Hommes de la rage des Démons, quelles parlent de l'évocation de Samuel, qu'on dit qu'Aristote sacrifia aux mânes de la Courtisane, que Saint Jérôme apparut à Eusèbe son disciple ; mais les menaces ne sont pas des preuves, les rapports ne sont pas des convictions ; et l'on sait même que les historiens d'une même Religion marquent souvent des choses contraires.

PERICIDE.

Les historiens peuvent avoir des sentiments opposés, c'est une vérité que je ne conteste point : mais les plus considérables d'entre eux tombent d'accord des événements que je rapporte, et ce serait préférer son opinion à l'opinion des plus grands Hommes, que de douter de leur témoignage.

POLYMAQUE.

Dans quelles erreurs ne sont point tombés ceux-mêmes qui ont cru que l'âme était immortelle, lorsqu'il a été question de parler de sa retraite, de la société, en un mot de l'état de sa survivance ?

CLELIE.

On peut être incertain de ce que les choses sont en leurs circonstances, et être assuré de ce qu'elles sont en leur nature : mais pour ne point retarder la satisfaction de ma curiosité, je vous prie de rappeler les idées que l'Histoire des âmes séparées vous a fournies, et de repasser sur le sentiment de ceux qui ont erré sur l'état des mêmes âmes.

POLYMAQUE.

Quelques-uns ont cru que l'âme des méchants se convertissait en Démons ; et Saint Augustin dit au Livre des Hérésies, que Tertullien a été de cette opinion ; et quelques autres ont tenu, que les bonnes âmes étaient en des lieux délicieux avec les bons anges, et que les méchantes âmes étaient en des lieux désagréables avec les Démons ; et cette dernière opinion qui régnait chez les Syriens du temps de Saint Jérôme, fut condamnée par Benoît XII.

CLELIE.

Sur quoi appuyaient ils leurs sentiments ?

POLYMAQUE.

Les premiers qui s'attachaient trop au sens littéral, se fondaient sur ce que quand le Fils de Dieu se courrouçait contre les Juifs, il les traitait de descendants du Diable ; et les autres qui tombaient dans le même défaut, se fondaient aussi sur ce que quand le même Fils de Dieu promettait la béatitude aux gens de bien, il promettait de la leur donner au dernier jour.

CLELIE.

Il me semble, pour revenir à la dernière opinion, que ces grands Hommes devaient confiner que le jugement universel était marqué dans les Écritures ; et que si les mots de dernier jour se fussent plutôt entendus du dernier jour de la vie, que du dernier moment de la sépulture, Jésus-Christ même eut fait douter de l'existence du Purgatoire.

POLYMAQUE.

Comme il ne s'agit point ici de l'état de l'autre vie, mais de la nature de l'âme, ne prions plus en Théologien, parlons en Philosophe, la conversation sera plus belle et moins contrainte, l'entretien sera plus convenable et moins déférant.

PERICIDE.

De quelque façon que vous considériez l'âme humaine, vous trouverez que notre parti est invincible : mais quoi que cette vérité soit très constante, il ne sera point hors de propos de joindre à la Philosophie le témoignage des Écritures, et de tirer quelque confirmation de l'autorité des Saints Cahiers.

POLYMAQUE.

L'âme touche le corps, ou elle ne le touche point : si elle le touche, le moyen qu'elle soit ce que vous tenez ? Et si elle ne le touche point, comment concevoir qu'elle l'anime ?

PERICIDE.

Encore qu'on ne puisse pas dire de quelle façon les intelligences meuvent les Cieux, cela n'empêche pas qu'elles ne soient spirituelles ; encore qu'on ne puisse pas dire de quelle manière les âmes humaines animent les corps, cela n'empêche pas qu'elles ne soient immatérielles.

CLELIE.

Si les êtres spirituels ne pouvaient être parmi les choses sensibles, l'immensité Divine qui remplit toute la Nature, serait une supposition ; Les ambassades célestes qui ont percé les airs, seraient un compte ; et les possessions démoniaques qui agitent les corps, seraient une rêverie.

PERICIDE.

L'on se serait moqué de nous, lorsque les Historiens auraient voulu persuader à la Postérité que Simonides fut retiré invisiblement d'une maison dont les murailles s'écroulèrent, que Socrate avait un donneur d'avis qu'il entendait et qu'il ne voyait point ; et que quatre cent ans après la bataille de Marathon, l'on oyait au lieu où elle fut donnée, le bannissement des chevaux, et le cliquetis des armes. Ils se seraient encore moqués de nous, lorsqu'ils auraient voulu persuader aux âges suivants, qu'un trompette fantastique parut à César près du fleuve de Rubicon, que l'Empereur Tacite fut averti de la proximité de sa mort par l'esprit de son frère, et par celui de sa mère ; et qu'à Parme il y a une famille dans laquelle l'apparition d'une vieille prévient toujours de quelque temps la mort de quelques-uns d'entre eux.

CLELIE.

L'on n'aurait jamais fait, si l'on voulait rapporter tous les exemples que les Historiens fournissent. La plupart de ceux qui travaillent aux Mines, se plaignent des voix hurlâtes qui les effraient ; se plaignent des coups invisibles qui les blessent : et pour achever de prouver historiquement l'union des Esprits avec que la matière, les Relations des Terres nouvellement découvertes, parlent de cent sortes d'Esprits qui vont et qui viennent, et qui sous des corps empruntés servent domestiquement les Hommes.

POLYMAQUE.

Voilà de belles recherches: mais enfin je ne me repais, ni d'exemples, ni d'autorités.

PERICIDE.

Le feu fait-il des syllogismes ? La matière fait-elle des précisions ? Et si elle n'a pas cette vertu, qu'est-ce qui fait en l'Homme toutes ces choses ?

POLYMAQUE.

Les bêtes tirent des conséquences ; le raisonnement renferme des progrès et des rapports ; et la même faculté qui compare une proposition particulière à une proposition générale, est capable de faire des actes métaphysiques.

PERICIDE.

Vous appellerez raison, si vous voulez, ce que la plupart des Philosophes appellent instinct : mais quand les bêtes auraient une puissance discursive, au moins faut-il confesser qu'elles raisonnent sur fort peu de choses, et que comme elles sont incapables de faire réflexion sur leur propre raisonnement, l'on ne peut solidement soutenir qu'elles aient une faculté spirituelle.

CLELIE.

En effet, les Hommes ont de grands avantages sur les bêtes ; ils pénètrent les Cieux, ils approfondissent les abîmes, ils portent leurs pensées et dans le sein de Dieu, et dans le sein de la Nature.

PERICIDE.

S'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, que les Hommes aient de très grands avantages sur les bêtes, que la raison de ces avantages provienne de l'immatérialité de l'âme, et que l'immatérialité de l'âme prouve l'existence de sa postériorité, je ne conseille pas à Polymaque de nous pousser encore à lui cent raisons naturelles et morales, que l'âme humaine survit le corps ; ce qu'il dirait sentirait plus son opiniâtre que son Philosophe, son libertin que son religieux ; et j'appréhenderais que quelque savant qu'il soit, il ne perdît votre estime.

CLELIE.

Je ne jurerais jamais par son génie.

POLYMAQUE.

Caligula faisait mourir ceux qui ne juraient pas par le sien ; je ne serais pas si cruel.

PERICIDE.

Vous épargneriez Mademoiselle, elle le mériterait bien.

CLELIE.

Je suis peu considérable, la chose parle d'elle-même : mais quelques défauts que j'aie, au moins puis-je dire par la grâce de Dieu, que mon esprit est entièrement soumis à la créance de l'Église, et que s'il fallait prouver par soumission par mon sang, je regarderais l'échafaud de mon supplice, comme le théâtre de ma gloire.

PERICIDE.

Polymaque ferait son devoir, si dans les mêmes persécutions, il souffrait ce que vous souffririez.

CLELIE.

Je crois qu'il ne serait pas des derniers à courir au martyre.

PERICIDE.

Que vous êtes obligeante !

POLYMAQUE.

Quelques efforts que j'aie fait de remporter la victoire, vous pouvez bien penser que je me suis combattu, lorsque je vous ai livré combat : l'on ne peut douter de l'existence des Esprits ; l'ont ne peut douter de l'immortalité de l'âme. Nous entendons quelquefois en nous-même de certaines voix qui tantôt nous aiguillonnent, et qui tantôt nous refroidissent ; et ces voix ne peuvent provenir que de nos bons et mauvais âges. L'âme de l'Homme discourt de toutes choses ; les espaces mêmes imaginaires sont quelquefois les objets de sa rêverie ; et une puissance discursive, vague, et indéterminée, ne peut être la faculté d'une substance matérielle : enfin la vertu est quelquefois sur la paille, et le vice est quelquefois sur la paille ; et il faut de deux choses l'une, ou qu'il n'y ait point de premier principe (ce que la lumière naturelle ne peut concevoir) ou qu'il y ait après la mort des épines pour des roses, et des roses pour des épines.

FIN

PRIVILÈGE DU ROI.

Louis par le Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre : À nos âmes et Féaux conseillers les gens tenant nos cours de Parlement, requêtes de notre Hôtel et du Palais, Baillifs, sénéchaux, leurs lieutenants, et tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, salut. Notre cher et bine aimé le sieur RENÉ BARY, nous a fait exposé qu'il a fait un livre intitulé, L'Esprit de Cour, ou les belles conversations, lequel il désirerait faire imprimer, s'il nous plaisait lui accorder nos lettres sur ce nécessaires. À ces causes, Nous lui avons permis et permettons par ces présentes, de faire imprimer, vendre et débiter en tous les lieux de notre Royaume, le susdit livre en tout ou en partie, en tels volumes, marges et caractères que bon lui semble, pendant sept années, à commencer du jours que chaque volume sera achevé d'imprimer pour le première fois, et à condition qu'il en sera mis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un ne celle de notre château du Louvre, vulgairement appelé le Cabinet des Livres, et un en celle de notre très cher et féal le Sieur Séguier Chancelier de France, avant de les exposer en vente ; et à faute de rapporter ès mains de notre âmé et féal Conseiller en nos conseils, Grand Audiencier de France, en quartier, un récépissé de notre Bibliothèque, et du sieur Cramoisy, commis par nous du chargement de la délivrance actuelle desdits exemplaires, Nous avons dès à présent déclaré ladite permission d'imprimer nulle, et avons enjoint au syndic de faire saisir tous les exemplaires qui auront été imprimés sans avoir satisfait les clauses portées par ces présentes. Défendons très expressément à toutes personnes, de quelque condition et qualité qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter le susdit livre en aucun lieu de notre désobéissance durant ledit temps, sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement de l'exposant, à peine de confiscation de ces exemplaires, de quinze cent livres d'amende, et de tous dépend, dommages et intérêts. Voulons qu'aux copies des présentes collationnées par l'un de nos âmes et féaux conseillers et secrétaires du Roi, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des présentes tous exploits nécessaires, sans demander autre permission ; Car tel est notre bon plaisir ; nonobstant oppositions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Charte Normande, et autres lettres à ce contraires. Donné à Paris le quinzième jour de décembre, l'an de grâce mille six cent soixante et un, et de Notre règne le dix-neuvième. signé, par le Roi en son conseil, MOUSTIER, et scellé du grand sceau de cire jaune.

Registré sur le livre de la Communauté le 10 , mars 1662, suivant l'arrêt de la Cour de Parlement du 8 avril 1653. signé DEBRAY, syndic.

Ledit sieur BARY a cédé et transporté son droit de privilège à

Charles de sercy Marchand Libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entre eux.

À PARIS, Chez CHARLES DE SERCY, au Palais, dans le salle Dauphine, à la Bonne-Foi couronnée.

Achévé d'imprimer pour la première foi le 24 jour de mars 1662. Les exemplaires ont été fournis

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillis ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].